

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE LA GARDE

ARRETE MUNICIPAL N°15/2026

**Autorisation pour la fête des Voisins placette des
Roses Trémières**

Le Maire de LA GARDE

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3334-2 et L.3335-4,
Vu la demande présentée le mardi 23 juin 2026 par Mr Philip REBUFFEL, Président de l'association « Les Amis de LA GARDE 04 », domicilié 114 ruelle du Gourjaro, 04120 La Garde - à l'effet d'obtenir, l'autorisation d'organiser un repas champêtre placette des Roses Trémières, le samedi 27 juin 2026, sans débit de boissons.

Arrête :

Article 1 : Mr Philip REBUFFEL, Président de l'association « Les Amis de LA GARDE 04 » est autorisé à organiser pour la fête des Voisins, un repas champêtre sans débit de boissons qui se tiendra **le samedi 27 juin 2026 à partir de 19h** placette des Roses Trémière.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- Mr le Président de l'association.

Fait à La Garde, le vendredi 26 juin 2026

Le Maire,
Joël LAUGIER.

